RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2026

Le Conseil communal a examiné et approuvé plusieurs dossiers ayant un impact direct sur la vie des citoyens. Voici les principales décisions à retenir.

Mise en sens unique limité (SUL) de la rue Roua

Suite à différentes phases de test concluantes et à une consultation des riverains, il a été décidé de réorganiser la circulation dans une portion de la rue Roua.

Mesure adoptée :

La rue Roua sera mise en **sens unique limité (SUL)** entre :

- le carrefour avec le bas de la rue Vieux Roua
- et le carrefour avec la rue Désiré Léga

Dans ce tronçon :

- la circulation **dans le sens descendant sera interdite à tous les véhicules**,
- **les cyclistes resteront autorisés** à circuler dans les deux sens.

Cette décision fait suite à l'avis favorable de la majorité des riverains (51,85 %). Le dossier sera transmis pour approbation aux autorités compétentes, dont le SPW Mobilité et Infrastructures.

Centre culturel : confirmation des subsides et engagement communal

Le Conseil communal a approuvé une mise à jour importante concernant le financement du Centre culturel, à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Notre Commune s'engage à confirmer les montants globaux (subsides et valorisations comprises) permettant de respecter la parité.

Ces montants incluent notamment :

- le subside de fonctionnement,
- le soutien de l'échevinat de la culture,
- certaines rétrocessions et aides spécifiques,
- ainsi que la valorisation de services communaux.

Respect de la règle de parité

Pour bénéficier du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une règle de parité doit être respectée : les subsides cumulés de la Commune et de la Province doivent être équivalents à ceux de la Fédération.